

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 15 octobre 2018
Séance du 1^{er} octobre 2018

17 Ressources Humaines - titres restaurant - modification de la valeur faciale

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 17 janvier 2000, le conseil municipal a mis en place des titres restaurant pour les agents municipaux.

Depuis cette date, le nombre de titres restaurant accordé par agent est passé de 5 à 20 titres mensuels. La participation financière de la ville s'élève à 50% de la valeur du titre.

Il vous est proposé d'approuver une revalorisation de la valeur unitaire des titres restaurant à compter du 1^{er} novembre 2018, qui passera de à 4,00 € à 4,50 €. Pour rappel, la dernière revalorisation des titres restaurants était intervenue en 2013.

L'incidence financière consécutive à cette mesure sera imputée sur l'article 6488 correspondant aux autres charges de personnel du chapitre 012.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 avril 2018,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} octobre 2018,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant à compter du 1^{er} novembre 2018 et ainsi porter la valeur unitaire à 4,50 €. La participation de la ville sera de 50% de la valeur du titre-restaurant.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet au budget de la Ville, à l'article 6488 du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018	Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
---------------------------------	--

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18
 et publication ou notification le 18/10/18
 affiché le 16/10/18
 CREIL, le 18/10/2018



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE